



Succession parents decedes heritage entre 2 enfants

Par **30081006**, le **03/05/2011** à **11:22**

Bonjour,rnrnMa grand mère est décédée en juillet 2010, il y a une maison en partage entre 2 soeurs. rnUne des soeurs veut avoir la maison mais bloque tout malgré 3 estimations faites par 2 agences immobilières et le notaire. Elle refuse de donner à sa soeur la moitié de cette maison estimée par des professionnels. Cela traine et rien ne bouge depuis des mois.rnQuel est le recours pour éviter que ça aille en justice si cette soeur ne donne toujours pas son accord sur le prix estimé. Existe t-il un délai ? rnMerci de votre réponse.rnCordialementrnrnMM

Par **mimi493**, le **03/05/2011** à **13:57**

Il n'y a pas de solution en dehors de la justice, si l'un des indivisaires refuse de vendre

Par **francis050350**, le **04/05/2011** à **09:51**

Bonjour , rnHélas dans un tel cas de litige il n'y a pas de moyen de forcer le consentement de l'autre soeur sauf à faire une procédure pour sortir de l'indivision par licitation judiciaire (vente aux enchères). Ce n'est pas très compliqué , mais il faut un avocat. Nul n'est obligé de rester dans l'indivision , mais de toute façon , l'autre soeur est parfaitement idiote car elle non plus n'est pas immortelle et il faudra bien un jour en sortir.Apparemment elle est bornée car chacune a droit à sa moitié qu'elle le veule ou non.Quels sont ses argument pour vouloir la

totalité ?
Ne s'agit-il pas d'une succession agricole ?